

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 19
Votants 19

du 23 JUIN 2020

Secrétaire de séance : Maxime DE ANDRADE

M. le Maire ouvre la séance.

Monsieur Maxime DE ANDRADE est désigné secrétaire de séance.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 9 juin sont adoptés à 17 voix POUR et 2 CONTRE.

Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire informe le Conseil de l'obligation de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Le rôle de cette commission est de vérifier les opérations d'inscription et de radiation des listes électorales (vérification a posteriori car cette mission incombe au Maire). Elle peut également être amenée à statuer sur les recours administratifs exercés par les électeurs intéressés.

Ses membres sont au nombre de 5 et désignés parmi les membres Conseil Municipal selon une règle bien précise. Dans l'ordre du tableau municipal (à l'exception du maire, maire délégué et adjoints) sont désignés :

-3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
-2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

Il s'agit donc de :

-Chantal GONCALVES
-Sabine POUCEINEAU
-Maxime DE ANDRADE
-Patrick CAIN
-Bernadette EGOT

14 juillet

M. le Maire indique le programme des festivités du 14 juillet, qui sera différent cette année en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Un dépôt de gerbes et un apéritif sont prévus à 10h30 à Normée puis à 16h30 à Fère-Champenoise.

Le programme du 14 juillet sera diffusé à la population via un affichage extérieur, sur la page FACEBOOK et le site internet de la Commune.

Mme KEIME s'interroge sur la possibilité de se rassembler sans problème.

M. Le Maire répond par l'affirmative en raison de la fin de l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet.

Est évoqué le dispositif de sécurité très lourd qui est imposé par la Sous-Préfecture pour la brocante de fin juillet avec notamment la problématique des entrées/sorties.
L'ensemble du Conseil pense que ce dispositif risque d'être ingérable.

Fête de la musique

Mme EGOT regrette de ne pas avoir été informée de la tenue de la fête de la musique, par simple courriel par exemple. En effet, elle a eu vent de cette information via Facebook et par des administrés. Au regard de la crise actuelle, on aurait pu penser que cette manifestation ne se tiendrait pas cette année.

M. le Maire répond que la tenue de manifestation a été actée par arrêté municipal et sur décision de la Préfecture. Qui plus est, la Commune a été prévenue de sa tenue définitive le vendredi 19/06 à 16h00.

Mme GONCALVES ajoute que les années précédentes, le Conseil Municipal n'était pas non plus informé et que cette manifestation n'est pas organisée par la Mairie.

M. CAIN répond que bien qu'elle soit organisée par le café, cette fête se déroule sur le domaine public.

Ecoles

Mme BOUCHER présente le compte-rendu du conseil d'école de la maternelle qui a eu lieu le 18 juin et notamment les effectifs actuels en comparaison avec les effectifs de la rentrée de septembre. On reste sur le même nombre d'élèves, à savoir un total de 102 élèves.

Une nouvelle classe devra donc être créée puisque la limite est de 24 élèves/classe. Il sera nécessaire de disposer de locaux pour accueillir cette nouvelle classe, l'unique solution étant la location de bâtiment modulaire (type ALGECO).

Mme EGOT demande si l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école primaire pour septembre 2020 a été validée. Il est répondu que cette décision interviendra fin août et que le cas échéant, un bâtiment modulaire devrait probablement être installé. En effet, même avec la reconstruction à venir de l'école, il manquerait une classe.

La séance est levée à 21h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 juillet à 20h00.